



Féchy, le 11 mai 2020

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 23 juin 2020

**Préavis municipal n° 2/2020
relatif aux comptes communaux 2019 et
au rapport de gestion de la Municipalité**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après le contrôle de la comptabilité communale exercé par la Fiduciaire Lambelet en date des 8 avril et 6 mai écoulés, les comptes, le bilan et le rapport de la fiduciaire ont été remis à la Commission de gestion du Conseil général.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 325'142.—. L'exercice est bouclé avec un excédent de produits de CHF 2'146.73 après les provisions et attributions suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| - attribution au fonds de réserve pour perte s/débiteurs | CHF 100'000.— |
| - attribution au fonds de réserve « facture sociale » | CHF 250'000.— |
| - attribution au fonds de réserve « péréquation » | CHF 200'000.— |

La situation comptable actuelle, favorable à la Commune, mérite les explications globales suivantes :

1 ADMINISTRATION GENERALE

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 587'477.— ; il a été réduit et enregistre un excédent de charges de CHF 510'951.31, soit une diminution de 13% qui s'explique de la manière suivante :

10 Administration générale – Autorités

Ce groupe comporte, pour mémoire, les dépenses inhérentes au fonctionnement des autorités fezzolanes ainsi qu'aux diverses tâches, frais et contributions administratives. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 122'640.— et a été finalement bouclé avec un excédent de charges de CHF 128'353.10, légère différence (+4,6 %) due à des remboursements de jetons de présence non encore versés à la bourse communale.

11 Administration générale – Administration

Ce groupe prévoyait un excédent de charges de CHF 456'287.— ; il a été réduit à CHF 374'428.21 (-17,9 %).

Plusieurs comptes d'achats ou de frais (110.3091.00 formation professionnelle et continue ; 110.3111.00 achat de mobilier ; 110.3151.00 entretien bureau, leasing, maintenance ; 110.3151.01 et 02 achat, maintenance informatique et site internet ; 110.3182.00 frais de téléphones ; 110.3185.00 honoraires et frais d'expertise ; 110.3185.02 frais d'étude de plan de zone ; 110.3185.03 mise à jour des plans techniques) présentent des non-dépensés pour un montant total avoisinant les CHF 53'700.— ce qui explique principalement la diminution des charges.

À noter que les comptes 110.4319.00 recettes diverses et 110.4361.03 remboursement des assurances (indemnités journalières du personnel) ont enregistré des produits pour un total CHF 41'557.90 dont 95 % du montant total n'avait pu être budgétisé.

Quant au compte 110.3659.00 subsides et dons divers, budgétisé à CHF 20'000.—, il a été finalement bouclé à CHF 31'768.— ; un dépassement dû à une augmentation des demandes pour les vélos électriques (+11), des demandes de participations financières de nos jeunes dans des associations extérieures (+9) ainsi que par l'arrivée d'une nouvelle association en cours d'année.

2 FINANCES

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 4'030'452.—. Le groupe enregistre finalement un excédent de produits de CHF 4'519'934.95 (+12,1 %) ; différence qu'il faut analyser de la manière suivante :

21 Finances – Impôts

Toutes les prévisions budgétaires, à l'exception de l'impôt à la source (compte 210.4003.00, qui reste incompréhensible pour la bourse communale) et de l'impôt sur les chiens (-2 %) ont été agréablement dépassées dans des proportions très différentes d'un impôt à l'autre.

En comparant les cinq dernières années du compte 210.4001.00 Impôt sur le revenu, (qui représente le 56.85 % des produits financiers de la commune) on observe des variations très importantes de cet impôt ce qui complexifie, d'année en année, la tenue du budget.

2015	CHF 2'290'663.55	2016	CHF 3'106'525.78 (+35,6 %)
2017	CHF 3'371'531.29 (+8,5 %)	2018	CHF 2'936'622.43 (-12,9 %)
2019	CHF 3'512'688.36 (+19,6 %)		

En comparant encore d'autres comptes 2019 aux comptes 2018, on notera les augmentations très significatives de :

- l'impôt sur les prestations en capital +CHF 45'525.75 (+84,7 %)
- l'impôt sur la fortune +CHF 226'461.— (+24,1 %),
- l'impôt spécial sur les étrangers +CHF 23'418.70 (+5,9 %)

22 Service Financier

Le compte fonds de péréquation 220.3521.00 a, quant à lui, enregistré le solde de 2018 pour un montant de CHF 66'297.—. Ce montant a été partiellement compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 76'376.—. Le groupe enregistre finalement un excédent de charges de CHF 60'093.30 une différence qui s'explique de la manière suivante :

32 Forêts et pâturages

Ce groupe de comptes enregistre un excédent de charges réduit à CHF 5'053.42 (-26 %) dû principalement au produit des subventions cantonales.

La diminution des bénéfices de la vente des résineux, l'augmentation du coût d'exploitation, la baisse du prix de vente du bois bostryché (40 % du volume) sont toujours d'actualité. Plusieurs travaux de débardage et de bûcheronnage, compte 320.3011.00, conséquences du martelage de l'année précédente, sont conformes aux prévisions.

33 Vignes

Malgré un léger dépassement du compte de vignolage (+6,2 %), ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 9'350.— qui a finalement été ramené à un excédent de charges de CHF 5'448.50 (-41,7 %). A nouveau la bonne qualité de la récolte et surtout le maintien des prix par la Cave de Mont-Féchy contribuent à la conservation de notre patrimoine viticole.

35 Bâtiments communaux

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 104'146.—. Le compte enregistre finalement un excédent de charges de CHF 41'278.22 qui s'explique de la manière suivante :

- au compte 351.3011.00, ainsi que pour tous les comptes de conciergerie, le dépassement se justifie par l'engagement d'une entreprise de nettoyage externe sur une durée limitée dans l'attente de l'entrée en service du nouvel employé.
- Au compte 351.3141.00, entretien divers, le non-dépensé de CHF 12'800.— se justifie par le report du changement prévu des compteurs.
- Au compte 352.3113.00 le montant attribué au budget pour le renouvellement du mobilier n'a pas été engagé ; ce montant devant être intégré ultérieurement dans un préavis de rénovation du bâtiment.
- Au compte 352.3120.00, électricité et chauffage, une légère hausse de consommation due à plusieurs réservations de la grande salle (+CHF 654.75) explique la différence par rapport au budget.
- Au compte 352.3141.00, l'excédent de charges de +CHF 12'818.95 est dû principalement au nettoyage des faux-plafonds de l'Auberge non devisé dans les travaux du préavis de changement de la ventilation pour CHF 4'706.50, d'un contrôle OIBT et de ses mesures de corrections pour CHF 3'834.—, ainsi que du changement des lumières de la terrasse pour CHF 2'165.—.
- Au compte 352.3141.03, les travaux de montage d'une échelle ont été reportés par l'entreprise mandatée.
- Au compte 352.4271.10, et bien que l'objectif budgétaire n'ait pas été atteint, l'auberge enregistre une progression de 4,8% de son chiffre d'affaire par rapport à 2018.
- Les deux comptes 352.4271.11 et 12 enregistrent des montants égaux aux comptes 2018 ; une erreur dans l'établissement du budget est la cause des différences.

- La restauration prévue du crêpi de l'aile ouest de l'Eglise (compte 354.3141.00) a été reportée à la fin des travaux de rénovation de l'Ancien Collège et fera l'objet d'un préavis dans le courant de l'année 2020.
- Au compte 355.3120.00, le non-dépensé de CHF 3'986.80 s'explique par une importante commande de pellets livrée, facturée et payée en 2018.
- Au compte 355.3141.00, l'entretien prévu du sol en résine et la pose d'un grillage de sécurité ont été reportés par l'entreprise mandatée.
- Au compte 356 – Collège La Pra
 - La conciergerie (compte 356.3011.00) a dû être assumée par une entreprise de nettoyage externe ce qui justifie un dépassement exceptionnel de ce poste.
 - L'entretien du bâtiment (compte 356.3141.00) présente en 2019, une enveloppe budgétaire de CHF 35'000.— qui est respectée compte-tenu du prélèvement sur le compte, fonds de rénovation pour un montant de CHF 25'646.40. Les autres charges se segmentent par les contrats de maintenance pour CHF 7'119.25, de dépannages et d'intervention pour CHF 8'468.75 (dont CHF 1'383.50 dans l'appartement du concierge) et pour des entretiens annuels pour CHF 15'112.60.
 - Les frais de téléphone et d'ascenseur, (compte 356.3182.00) comportent l'abonnement de communication de téléphonie mobile pour l'alarme ainsi que le contrat de maintenance de l'ascenseur.
 - A noter qu'une infiltration d'eau au niveau de la salle des travaux manuels au 1^{er} étage jusqu'au bureau de la doyenne au rez-de-chaussée a provoqué des travaux importants de menuiserie.
 - L'appartement de fonction est resté vide pendant quelques mois, ce qui justifie la diminution des produits du compte 356.4271.03.
- Les charges du refuge sont de mieux en mieux maîtrisées et avec plus d'une location par semaine en moyenne, l'excédent de produits atteint CHF 3'189.90.

4 TRAVAUX

Ce groupe de comptes qui comporte les routes, les ruisseaux, la voirie, les transports publics, les parcs, le cimetière, les fontaines, les ordures ménagères, les déchets et l'épuration, prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 452'218.— ; il enregistre finalement un excédent de charges réduit à CHF 366'560.16 soit une différence de -18.9% qui s'explique de la manière suivante :

- le compte 430.3142.00, entretien des routes, enregistre un non-dépensé de CHF 32'794.95 ceci en raison d'un devis estimatif pour la réfection du chemin de l'Alliez qui s'est finalement traduite par une solution moins coûteuse réalisée début 2020.
- Le compte 430.3143.00, entretien de la signalisation et de l'éclairage public, enregistre un non-dépensé de CHF 14'523.65 qui s'explique par le développement d'un projet complet de rénovation de l'éclairage public via la technologie LED qui fera l'objet d'un préavis en 2020.
- La participation au déficit des transports publics (compte 430.3517.00) a été plus basse que prévue de (-CHF 7008.—), ce qui est également le cas pour la participation à la Région de Nyon (-CHF 5'717.35) due à une suppression de ligne.
- Le compte 430.4319.00, recettes diverses, enregistre la participation au cours de cariste des communes voisines, ainsi que des frais pour dégâts causés par des tiers.
- Le compte 440.3121.00, eau fontaines, enregistre un dépassement de CHF 1'971.75. La consommation d'eau des fontaines représente un coût de CHF 8'914.15.— alors que le débit de l'eau des perches reste stable pour un montant de CHF 1'557.60. Une étude sera menée pour essayer de diminuer les coûts de cette eau potable perdue.

- Au compte 450.3154.00, un nombre important de dépannages des Moloks, auxquels se sont ajoutés le remplacement de deux sacs de levage (chaussettes) ont nécessité l'engagement financier hors maintenance d'un montant total de CHF 5'241.20 (-20% par rapport à 2018).
- Le traitement et le broyage des déchets verts de la Commune (compte 450.3161.01) sont en augmentation par rapport au budget (+CHF 1'664.60) cependant ils diminuent au regard des comptes 2018 (-CHF 1'240.90).
- Le compte 450.3199.00, frais divers, englobe la taxe d'évacuation/destruction des déchets spéciaux toujours difficilement estimable au budget.
- Le compte 460.3144.00, entretien des égouts et canalisations, prévoyait des travaux par lots qui n'ont pas pu être tous exécutés en 2019, ce qui explique le non-dépensé. D'autres travaux de modification des ouvrages d'entrée de la STEP comme la rénovation et le renforcement de la ventilation seront également exécutés ultérieurement.
- Les taxes d'introduction à l'épuration enregistrent un excédent de produits de CHF 20'180.— dû principalement à plusieurs délivrances de permis de construire en 2019.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 555'260.— ; il a été réduit et enregistre un excédent de charges de CHF 524'489.25, soit une faible différence qui s'explique notamment par la diminution du nombre officiel d'habitants (-35 entre 2018 et 2017, l'ASSAGIE basant ses calculs sur les chiffres officiels de la population de l'année précédente).

51 Enseignement primaire et secondaire

La clé de répartition des charges de l'enseignement primaire et secondaire est tributaire du nombre d'élèves fezzolans, 104 en 2019 et du chiffre officiel de la population de 860 au 31 décembre 2018, ce qui réduit l'excédent de charges de CHF 28'072.85 (-5,1%).

6 POLICE

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 227'201.— ; il enregistre finalement un excédent de charges de CHF 220'726.50, soit une faible différence qui s'explique principalement de la manière suivante :

61 Police

Le compte 610.4511.00 enregistre le remboursement des charges payées en trop, selon le décompte de l'Etat, pour CHF 3'513.— ; la charge totale est stable par rapport à celle de 2018.

66 Protection Civile

Le compte 660.3526.00 enregistre le montant des charges au prorata du nombre d'habitants annuel du SCRIS au 31 décembre 2019 des communes de tout le district de Morges. Une augmentation importante (+901) d'habitants permet ainsi de réduire le coût à CHF 19.41/hab. soit une diminution de la charge totale par rapport au budget de CHF 2'096.90.

7 SECURITE SOCIALE

Ce groupe de comptes englobant tous les comptes de la prévoyance sociale et de la santé publique prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 2'609'814.— ; il enregistre finalement un excédent de charges de CHF 2'834'967.70 (+8,6 %) qui s'explique par la facturation finale 2018 du compte 720.3515.00, participation à charges cantonales pour un montant de CHF 232'215.00, ventilée par le prélèvement sur le compte fonds de réserve 720.4809.00.

Au compte 730.3199.00, cette charge non budgétisée correspond à la pose et au raccordement du défibrillateur dans l'ancienne cabine téléphonique.

BILAN

Au bilan on constate particulièrement au compte 912, placement du patrimoine financier, que les soldes des amortissements comptables ne suivent pas la même cadence que ceux du compte 922, emprunts à moyen et long terme, remarque qui a été relevée par le conseiller Burnand lors de la séance du Conseil général du 18 juin 2019.

Il est ainsi précisé que l'amortissement comptable effectué en diminution du compte 9123.001.00 correspond aux amortissements prévus dans les préavis relatifs, à savoir en principe un amortissement du bien économique sur 30 ans. Ces amortissements peuvent être complétés par des amortissements extraordinaires émanant d'une décision municipale en fonction des résultats annuels.

L'amortissement de la dette (financier) est fixé par le contrat signé avec l'établissement bancaire.

Il est courant que l'actif immobilisé dans les comptes communaux soit amorti plus rapidement que la dette financière. Il n'y a pas d'obligation de suivre le même tempo.

Si l'actif immobilisé est réduit plus rapidement par sa valeur comptable, il est constitué sur ce même bien une réserve latente correspondant à la différence entre la valeur vénale du bien et sa valeur comptable.

Il est évident que c'est lors du préavis qu'il convient de régler cette situation.

Par le passé, il a souvent été question dans les préavis communaux d'amortir comptablement une nouvelle immobilisation par le fonds de réserve pour investissements futurs constitué par des excédents de produits des années précédentes.

Le bien à amortir n'est pas forcément le même que la dette puisque la commune a pu par le passé mettre des fonds propres et que l'actif à amortir sur 30 ans peut être plus important.

Dans le cas qui nous occupe l'amortissement comptable a été important de par le fait que des prélèvements sur le fonds de réserve étaient prévus dans le cadre du préavis (page 18 du rapport de la fiduciaire).

